

Concours section : ATTACHE MENESR INTERNE ATTACHÉ MENESR INTERN

Epreuve matière : Résolution d'un cas pratique

N° Anonymat : V240NAT1180479 Nombre de pages : 12

Epreuve - Matière : 101 / 1037 Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Logo XX, le XX.M.2023

Rectorat de l'Académie de XX

Adresse

Code postal Ville

Secrétariat général

Attaché(e) X

Chargé(e) de mission

"Réforme des Lycées Professionnels"

Note à l'attention de Madame la Secrétaire générale de l'Académie de XX

Objet : note préparatoire à la réunion du 14/12/2023
Premier bilan de la mise en œuvre de la réforme des lycées professionnels dans l'académie de XX.

Références : - Circulaire de rentrée 2023 (BOEN n° 27 du 06.07.23)
- Extrait du site officiel du Ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse

La réforme des lycées professionnels déployée de façon progressive sur le territoire national depuis la rentrée scolaire 2023 se fonde sur trois objectifs :

01/12

- 1) Mieux accompagner chaque lycée et agir contre le décrochage scolaire ;
- 2) Faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et pour les entreprises ;
- 3) Donner aux équipes pédagogiques des moyens pour agir.

Dans le cadre de la préparation de la réunion du 14/12/2023 et afin de faire un premier bilan de la mise en œuvre de la réforme dans l'académie, j'aborderai dans un premier temps les différentes évolutions prévues puis dans un second temps vous proposerez un calendrier de mise en œuvre en identifiant les principaux points de vigilance.

I) Évolutions prévues par la réforme des lycées professionnels

La réforme mise en œuvre dès la rentrée 2023 poursuit trois objectifs principaux à l'échelle de chaque établissement : améliorer la formation des élèves et faciliter leur orientation A), améliorer l'insertion professionnelle des élèves B), améliorer la poursuite d'études des élèves après l'obtention de leur diplôme C).

A) Améliorer la formation des élèves et faciliter leur orientation :

- 1) Adapter l'offre de formation des lycées professionnels à la transformation du marché de l'emploi et aux besoins sur le territoire.

Il s'agit de fermer les formations qui ouvrent peu 02/12

ou plus sur l'emploi et qui limitent la poursuite d'études et d'avoir en parallèle un nombre équivalent de place dans des formations permettant un recrutement dans les secteurs porteurs qui répondent aux besoins de l'évolution sociétale.

- la transition écologique ;
- le numérique ;
- l'aide à la personne.

2) Simplifier les dénominations des formations proposées aux élèves pour en faciliter l'accès et favoriser la réussite au sein de cursus choisis.

3) Créer pour chaque baccalauréat professionnel au moins une formation complémentaire d'ici à 2026 pour favoriser une orientation choisie après le diplôme et offrir aux élèves une plus-value de formation.

4) Mieux accompagner l'élève individuellement dans son parcours de formation dans le lycée et en entreprise pour limiter le décrochage scolaire :

- Dispositif Tous droits ouverts (R.S. 2023)
- Dispositif Ambition emploi (R.S. 2023)

B) Améliorer l'insertion des élèves

1) Le bureau des entreprises :

Créé dans chaque lycée dès la rentrée scolaire de 2023 a pour mission de mettre en place et de suivre les partenariats avec les acteurs économiques du territoire. Il organise les temps de stage et d'alternance des élèves : recherche de l'entreprise d'accueil, organisation pratique et aide à la mobilité et à l'hébergement, suivi du stagiaire, évaluation. Il œuvre à l'intégration de professionnels du réseau partenarial dans la formation des élèves (intervention en co-animation, visites d'entreprises). Il participe à la préparation des évolutions des formations au sein de l'établissement pour les adapter aux besoins propres du territoire. 03/11/23

et aux besoins du marché du travail.

2) Ouvrir le lycée aux partenariats extérieurs et créer un réseau professionnel pour les lycéens afin de faciliter la recherche de stage tout au long de la formation et, d'accéder plus facilement à l'emploi aux termes de la formation.

3) Promouvoir le mentorat un élève / 1 adulte dans leur parcours de formation et favoriser le mentorat avec un partenaire extérieurs : entrepreneurs, artisans, organisme de promotion de l'insertion des jeunes, Région.

C) Améliorer la poursuite d'étude des élèves après l'obtention du diplôme (C.A.P. / Bac PRO / B.T.S.).

Mises en place à la rentrée scolaire 2023 dans les lycées volontaires uniquement, elles seront applicables dans tous les établissements dès septembre 2024. L'objectif poursuivi est de corriger les fragilités des élèves scolarisés en lycée professionnel qui cumulent souvent les difficultés sociales et scolaires.

1) Consolider les savoirs fondamentaux pour réussir dans les apprentissages et favoriser la poursuite d'études.

- en seconde professionnelle heures de mathématiques et de français en groupe à effectif réduits constitués sur la base des évaluations passées par les élèves en début d'année scolaire.
- en première et en terminale : augmentation du nombre d'heures en mathématiques et en français

2) Ouvrir des options pour encourager l'ambition des élèves.

- philosophie, langues, codage, entrepreneuriat pourront être proposés soit en mobilisant le personnel enseignant volontaire et les partenaires extérieurs soit en proposant l'inscription au C.N.E.D.

Epreuve - Matière : 101 / 1037 Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

3) Valoir et gratifier les périodes de stage : est éligible tout élève en cours de formation et inscrit dans un établissement public ou privé.

L'objectif principal de la gratification est de favoriser l'investissement de l'élève dans la recherche et la réalisation de ses périodes de stage tout au long de son cursus de formation. 6 mois de stage au total durant la formation.

Les modalités de gratification par l'État sont rappelées en page 1 du document 2 en référence de la présente note.

4) Une année de Terminale sur mesure.
À la session 2025, le calendrier des épreuves sera modifié avec des épreuves plus tôt dans l'année. L'accompagnement personnalisé sera renforcé pour permettre à chaque élève de comprendre le marché du travail et les attentes des employeurs, de connaître les outils existants sur le bassin d'emploi et au niveau régional pour accompagner soit sa poursuite de parcours de formation soit son entrée sur le marché du travail et sa recherche d'emploi.

Ce choix de parcours sera favorisé par l'augmentation de la durée de stage si l'élève choisi d'enther

05/17

dans la vie active soit, par la mise en place de cours intensifs pour les enseignements généraux sur quatre semaines si l'élève opte pour une poursuite d'étude.

II) Mise en œuvre de la réforme au niveau académique

Proposition d'un calendrier de mise en œuvre et principaux points de vigilance :

Rentrée scolaire
2023

Septembre
à Octobre 2023

Ouverture des bureaux des entreprises dans chaque Lycée professionnel.
1 responsable de bureau recruté sous la responsabilité du Proviseur et sous la coordination du Directeur Délégué à la Formation Professionnelle et Technique (D.O.P.P.T.) et de son assistant technique

À faire : 1) positionner le bureau des entreprises au sein de l'établissement.

- > lieu physique spécialisé
- > accessible et visible
- > publicité et communication sur le site E.N.T. de l'établissement.
- > joignabilité : conseil dédié, téléphone, adresse.
- > inscription des actions du bureau des entreprises aux projets d'établissement.

2) Mobiliser une équipe autour du responsable du bureau des entreprises.

- enseignants volontaires dans le cadre d'une ou de nouvelles missions (P.A.C.T.E).
- intervenants / partenaires extérieurs

Difficulté possible quant à l'implication des enseignants opposés à la réforme. Présentation de la démarche par le biais de l'objectif : revalorisation de la filière professionnelle en faveur de la réussite des élèves. Mise en exergue de la valorisation salariale et de l'accès favorisé à la formation continue.

Novembre
2023

1) Mettre en place l'organisation en synergie des bureaux des entreprises par bassin en fonction des filières d'activités proposées par chaque établissement et par territoire économique en fonction de son réseau partenaire.

Faciliter la mise en relation des responsables des bureaux et favoriser l'échange des pratiques

2) Désignation du correspondant académique des bureaux des entreprises au sein du collège des IA-IPR ou du service académique de formation.

3) Consultation des proviseurs des lycées professionnels pour établir un retour sur la mise en œuvre du bureau des entreprises et mode de fonctionnement / difficultés rencontrées.

Je me tiens à votre disposition pour toute demande complémentaire.

L'attaché(e) X

Signé X

O.H.M.

Annexe 1 Courrier adressé aux proviseurs des lycées professionnels de l'académie de XX leur demandant le bilan de mise en oeuvre de la réforme au sein de leur établissement, points de satisfaction observés et difficultés rencontrées.

Logo

XX le XX.11.2023

Rectorat de l'Académie de XX

M. le/La Recteur/Rectrice

Adresse

Service Secrétariat Général

À l'attention de Mesdames

Attaché(e) X

et messieurs les proviseurs

Chargé de mission

"Réforme des lycées professionnels"

Objet : Bilan de mise en oeuvre de la réforme des lycées professionnels
Rentrée 2023

La mise en oeuvre de la réforme des lycées professionnels a débuté dans vos établissements au premier septembre 2023, en vue de la réunion prévue le 14 décembre prochain au Rectorat de l'académie de XX pour laquelle je vous ai adressée par courriel une invitation, je souhaiterais que "votre établissement" un premier bilan pour votre établissement faisant état des difficultés que vous avez rencontrées et des points de satisfactions.

Il s'agit pour chacun d'établir de façon concise et complète la liste des points ayant suscité ou suscitant des blocages interne à votre fonctionnement et/ou externes.

Dans l'attente de vous rencontrer et afin de préparer cette discussion, je vous demande d'adresser à mon secrétariat vos retours pour le XX.12.2023 à l'adresse suivante :

@ XX-XXX.Fr.

Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

08/12

Concours section : ATTACHE MENESR INTERNE ATTACHÉ MENESR INTERN

Epreuve matière : Résolution d'un cas pratique

N° Anonymat : V240NAT1180479 Nombre de pages : 12

Epreuve - Matière : 101 / 1037 Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Annexe 2 - Proposition de déroulé de la réunion du 14/12/23

8h - 8h30	Accueil des proviseurs des lycées professionnels par M/Mme le/la Recteur/Rectrice Membres du CODIR de l'Académie Dosen des départements et adjoints Délégué Région académique information et orientation DAFPE DAFPE Conseillère technique service social inspecteur du second degré LP.
8h30 - 9h30	Mot d'accueil et présentation des différents participants Prise de parole de M/Mme le/la Recteur/Rectrice Présentation de la réforme : objectifs et enjeux
9h30	Point d'étape sur le calendrier de mise en œuvre académique présentation du Correspondant des Bureaux des entreprises Prise de parole de M. /Mme X correspondant 09/12

Concours section : ATTACHE MENESR INTERNE ATTACHÉ MENESR INTERN

Epreuve matière : Résolution d'un cas pratique

N° Anonymat : **V240NAT1180479** Nombre de pages : 12

10h00 - Retour sur le bilan de mise en œuvre dans les lycées
11h00 - Difficultés rencontrées
- Points positifs.

11h00 - Prise de parole d'un proviseur de lycée où la réforme
12h00 est mise en œuvre sur l'ensemble des dispositifs
pris en 2024 : options

12h30 Clôture de la réunion
Annonce de la réunion de travail prévue
avec le correspondant académique des bureaux
des entreprises par bassin
en présence de la Région

